

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate

Barrister and Solicitor

5175 de la Concorde

Vaudreuil-Dorion

Qc, J7V 0G1

Tél : 450-458-4924

Fax : 450-458-5270

helenesicard@videotron.ca

Vaudreuil-Dorion, le 4 novembre 2021

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier : R-4141-2020

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel

Demande de remboursement de frais de l'ACEF de Québec (ACEFQ)

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement de frais de l'ACEFQ dans le dossier en rubrique.

L'ACEFQ souligne que les montants réclamés dans sa demande de remboursement de frais dépassent légèrement, par 3.1%, le total des frais prévus à son budget de participation. Ce dépassement s'explique principalement par le fait que les procureurs ont dû vouer plus de temps que prévu au dossier entre autres pour la préparation des argumentations. L'ACEFQ souligne que les procureurs n'ont pas dédoublé le temps qu'elles ont facturé, par exemple le temps que la soussignée a consacré à la préparation la partie de l'argumentation présenté par Me Trifiro n'a pas été facturé. À l'exception d'une heure au moment des plaidoiries, les procureurs se sont également partagé le temps d'audience, bien qu'elle ait été toutes deux présentes tout au long des audiences.

L'ACEFQ soumet avoir présenté, à la Régie une position bien articulée et ciblée et que les frais réclamés pour ce faire sont raisonnables. Finalement l'ACEFQ soumet que sa participation aura été pertinente, utile à la réflexion de la Régie et demande que celle-ci lui accorde le remboursement complet de ses frais tel que réclamés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. M. Marc Cloutier
Jean-François Blain
Me Serena Trifiro